

de la Communauté de Communes  
DE LA VALLEE D'OSSAU  
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	28

**DELIBERATION n°2017/73**

L'An deux mille dix sept et le mardi 26 septembre à 20 heures 00, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 20 septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace Pachou à Arudy.

**Présents titulaires** : M. AUSSANT, CASAUBON, SARTHE, COUROUOU, BARRABOURG, BARBAN, MARTIN, CARRERE, DOUX, MASONNAVE, CARREY, LABERNADIE, MOUNAUT, DUCHATEAU, SARRAILH, SANZ, BOUSQUET, GARROCCQ, et Mmes BERGES, MOURTEROT, HELIP, BARRAQUE, TOUTU et MOULAT.

Mme CLAVIER donne procuration à Mme MOURTEROT  
M. VISSÉ donne procuration M. MARTIN  
M. COURTIE donne procuration à M. SANZ  
M. CASADEBAIG donne procuration à M. MOUNAUT

**Secrétaire de séance** : M. GARROCCQ

**OBJET : SOCIAL – MOTION DE SOUTIEN - ECOLES CALANDRETAS**

**RAPPORTEUR : JEAN-PAUL CASAUBON, PRESIDENT**

Nous avons été sollicités le 5 septembre dernier, suite à la rentrée scolaire compliquée qu'ont connu les deux écoles Calandreta ossaloises de Lys et Béost. Rentrée difficile, suite à l'annonce du gouvernement de supprimer les contrats aidés CAE-CUI. Ces contrats état essentiels au fonctionnement des écoles de Beost et Lys pour l'aide maternelle et la garderie.

Il est à noter qu'en Bretagne, les écoles immersives associatives et laïques Diwann (l'équivalent de Calandreta en langue bretonne) ont réussi à obtenir gain de cause en une semaine et les 48 contrats aidés ont été validés par la préfecture de Bretagne. De plus, les 104 contrats qui devaient arriver à échéance entre le 1er septembre et le 31 décembre 2017 seront renouvelés. Par ailleurs, le renouvellement des contrats arrivant à échéance entre le 1er janvier et le 31 décembre 2018 interviendra sur les dotations budgétaires de l'année prochaine.

Ce qui est possible en Bretagne doit l'être ici. La mobilisation des élus bretons a été un élément de poids pour la défense de ce dossier.

C'est pourquoi nous avons été sollicités afin de bien vouloir demander à Monsieur Gilbert PAYET, Préfet des Pyrénées Atlantiques, d'appliquer d'urgence aux écoles Calandreta du département les mêmes mesures que celles dont ont bénéficié les écoles Diwann.

Les écoles Diwann, comme les écoles Calandreta sont sous contrat avec l'état et assurent une double mission de service public. Celui de l'enseignement et celui de transmission de la langue.

Diwann a aujourd'hui gagné le droit de pouvoir aborder l'année scolaire de façon sereine. Il convient que les écoles Calandreta de la vallée puissent bénéficier du même traitement par les services de l'Etat, ni plus, ni moins, juste une équité républicaine.

**MOTION**

Considérant que la Loi de la République doit être appliquée de la même manière sans distinction territoriale, Considérant que les écoles Calandreta de Beost et de Lys sont sous contrat avec l'état et comme les écoles Diwann en Bretagne assurent une double mission de service public. Celui de l'enseignement et celui de transmission de la langue,



Les élus ossalois, à l'unanimité (à la majorité), affirment leur soutien au maintien de l'emploi dans les Calandretas afin de pérenniser une offre d'enseignement et de transmission de la langue au libre choix des parents et pour ce faire demandent instamment à Monsieur le Préfet des Pyrénées atlantiques que les Calandretas, assurant la même mission de service public que les écoles Diwan, puissent bénéficier des instructions nécessaires par les services de l'Etat pour que soient recrutés ou renouvelés les contrats aidés nécessaires à leurs écoles pour l'année 2017/2018 afin que l'année scolaire en cours puisse se dérouler convenablement et que le temps soit accordé à la réflexion et à la mise en place d'une organisation plus durable.

**Le rapport entendu,  
Le Conseil Communautaire à l'unanimité,**

**VOTE** cette Motion de soutien à la pérennisation de l'emploi dans les Calandretas selon les mêmes modalités que celles accordées par la Préfecture de la Région Bretagne.

Le Président

Jean-Paul CASaubon



REÇU

Le 28 SEP. 2017

SOUS - PREFECTURE  
OLORON Ste MARIE